

Mairie de BLAY
Le Planître
14400 BLAY

Département du Calvados
Canton de Trévières

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 Février 2019

Nombre de conseillers :
Elus : 9
Présents : 6
Pris part à délibération : 7

L'an deux mille dix-neuf, le 07 Février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, William THAREAU et Alexandre GOURBIN conseillers municipaux.

Absents : Madame Elizabeth ETIENNE, Monsieur Damien JUMEAU

Absents excusés : Monsieur RIZZO Stéphane pouvoir donné à Monsieur Luc BEAUBRAS

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

Début de séance à 20h 50. Signature du registre.

ORDRE DU JOUR

- Tarif Electricité des Gites – Annulation de la Délibération 45-2018 –DCM-
- Protection Incendie : Acquisition d'une parcelle au Douet. Berot de 200M2, Bornage de la parcelle, et frais de notaire – DCM-
- Choix de l'Entreprise pour création de la Réserve Incendie - DCM-
- Protection Incendie au Hameau « Les Landes » : Devis Eaux de Normandie –DCM-
- Demande de Subvention APCR pour Réserve Incendie – DCM-
- Dissolution de l'Association « Comité de Sauvegarde de Blay » –DCM-
- Association Ligue contre le cancer –DCM-

Questions diverses

DCM 01-2019 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

* Vote de l'annulation partielle de la Délibération 45-2018 et des tarifs d'électricité

*Transformation de la Délibération du Conseil Municipal en « acceptation d'un don de l'Association Comité de Sauvegarde de Blay à la place de Dissolution de l'Association. »

Délibération : 7 Pour

DCM 02-2019 – GITES « TARIFICATION DE L'ELECTRICITE »

Le Maire présente un cas de location des gîtes avec une consommation de 276,85Euros d'électricité lors d'une location au mois de décembre. Si la gratuité de cette charge avait été appliquée, selon la délibération 45-2018 applicable à partir de Janvier 2019, cela aurait eu un coût important pour la commune.

Monsieur Le Maire propose donc un retour à la gratuité de 8KW par jour, annulant partiellement la délibération 45-2018 relative à la gratuité de l'électricité ;

La présente délibération n'annule pas l'augmentation de 15 Euros par gîte votée en DCM 45-2018

Délibération : Pour l'annulation partielle des tarifs de la délibération 45-2018 et avec une gratuité de 8KW par jour.

Délibération : 7 Pour

DCM 03-2018 – PROTECTION INCENDIE

La canalisation du réseau d'eau au hameau « Le Douet-Berot » ayant une capacité de débit insuffisant, engendre l'impossibilité de poser une borne incendie.

La solution la plus recevable est d'installer une défense incendie sous forme de poche de 60M3. Cela nécessite l'achat d'un terrain avec frais de géomètre et de notaires.

Délibération : Le conseil accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à l'acquisition d'une parcelle de 200M2 au Douet-Berot, au bornage de la parcelle ainsi que la signature de l'Acte notarié.

Délibération : 7 Pour

DCM 04-2019 RESERVE INCENDIE DOUET-BEROT , CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après contact avec différente Entreprises Locales de Terrassement. Trois entreprises ont déposés des devis pour la réalisation de la défense incendie au hameau « Le Douet-Berot »

*Monsieur DESRUES d'ETREHAM pour un montant hors taxes de : 18569.70 Hors Taxes

*Monsieur MENARD d'ISIGNY SUR MER pour un montant hors taxes de : 13579.00 Hors Taxes

*Monsieur PEZERIL de MANDEVILLE EN BESSIN pour un Montant Hors Taxes 8186.10 Hors Taxes

Délibération : Après étude des devis, comparaison et discussion, le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise PEZERIL de Mandeville en Bessin

Délibération : 7 Pour

DCM 05-2019 PROTECTION INCENDIE HAMEAU « LES LANDES »

La canalisation du réseau a un diamètre et un débit suffisants pour permettre l'installation d'un poteau incendie au hameau « Les Landes ».

Eaux de Normandie prestataire sur le réseau d'eau propose un devis pour l'installation d'un poteau incendie d'un montant de 2521.60 Hors Taxes.

Délibération : Le conseil municipal accepte la mise en sécurité du hameau « Les Landes » et retient le devis de 2521,60 Hors Taxes.

Délibération : 7 Pour

DCM 06-2019 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APCR.

Les travaux de mise en conformité des points de défense incendie aux Hameaux « Les Landes et Douet-Berot » pour un montant hors taxes de 8 186,10€ hors taxe pour le terrassement, 200€ acquisition de foncier et 500€ hors taxes pour frais de notaire et 800€ hors taxes pour les frais de géomètre, soit 9686,10 Euros Hors Taxes pour le hameau du Douet Berot.

Concernant la défense incendie du hameau « Les Landes » l'étude s'élève à 2521,60€ Hors Taxes.

Délibération : Le conseil municipal décide de déposer une demande d'APCR sur le projet de défense incendie des Hameaux « Les Landes et Douet Berot » pour un montant de 12 207.70 € Hors Taxes.

Délibération : 7 Pour

DCM 07-2019 ASSOCIATION COMITE DE SAUVEGARDE DE BLAY

L'Association Comité de Sauvegarde de BLAY a été créée en 2008 pour préserver l'Habitat et le cadre de vie de Blay.

Suite au décès de Monsieur LAURADOUR et à l'inactivité de l'Association depuis une dizaine d'année, le bureau souhaite faire **don** de la somme détenue sur le compte de l'Association. Le don se ferait à destination de la Commune, dans l'idée de préserver le cadre de vie dans BLAY et mettre en valeur certains lieux (notamment avec des panneaux indicatifs).

Délibération : Le conseil municipal accepte le don de l'Association Comité de Sauvegarde de BLAY

Délibération : 7 Pour

QUESTIONS DIVERSES.

* **Que faire de l'Abri en Béton sur la place :** Il est proposé de le transformer en lieu de lecture et de repos, en vue de l'installation prochaine de la cabine téléphonique (point-livres), installation d'un plan de Blay dans cet abri.

Fin de séance à 21 H 40

Le Maire

Philippe LAUNAY